

Continue



Contact Attention : pour vous inscrire à l’Université Paris-Panthéon-Assas, vous devez au préalable être admis dans une formation. Si vous n’êtes pas encore admis vous devez au préalable déposer une candidature. Suite à la décision votée lors du Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) du 3 juillet 2023, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l’université, un seul redoublement est autorisé pour chacune des trois années de licence. Dates des inscriptions administratives en ligne
La plateforme des inscriptions administratives est ouverte du 16 juin au 31 juillet 2025
Les étudiants primo-entrants de licence 1, via la plateforme Parcoursup, ne pourront s’inscrire qu’à partir du : 4 juillet 2025
Les étudiants primo-entrants de master 1, via la plateforme Mon Master, ne pourront s’inscrire qu’à partir du : 16 juin 2025
Les étudiants primo-entrants admis via candidatures (transfert-équivalence en L2, L3 et M2), ne pourront s’inscrire qu’à partir du : 16 juin 2025
Pour les étudiants inscrits en Licence numérique en droit et en information-communication : les inscriptions débutent à partir du 7 juillet et continueront jusqu’à la fin du mois de septembre. Le détail de la procédure d’inscription est consultable sur le site internet d’Agor@ssas. Pour les étudiants admis dans l’une des formations de l’IPAG : les inscriptions ont lieu du 25 août au 12 septembre 2025. Le détail de la procédure d’inscription est consultable sur le site internet de l’IPAG. Pour les candidats et les étudiants en doctorat, se référer à la page dédiée. Les étapes de l’inscription administrative
Étape 1 : S’acquitter de la contribution vie étudiante et de campus
La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a été introduite par la loi relative à l’orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018. Elle concerne tous les étudiants qui s’inscrivent en formation initiale. Pour vous acquitter de la CVEC, vous devez vous rendre sur le site dédié. L’attestation CVEC (document avec le QRcode) sera à fournir lors de votre inscription dans les pièces demandées. En l’absence de cette attestation, l’inscription ne pourra être validée et la carte d’étudiant et les certificats de scolarité ne seront pas délivrés. NB : Les étudiants boursiers, demandeurs d’asile ou réfugiés sont exonérés de cette contribution mais doivent obligatoirement faire les démarches sur la plateforme CVEC pour obtenir une attestation d’exonération qu’il faudra joindre à l’attestation de bourse ou de demandeur d’asile ou de réfugié.
Étape 2 : Inscription administrative en ligne
Première inscription à l’Université Paris-Panthéon-Assas : Accéder au portail IA WEB Primo Pour les entrants affectés par Parcoursup, vous devez vous connecter avec le numéro de dossier Parcoursup. Pour les entrants affectés par Mon Master, vous devez vous connecter avec le numéro de dossier Mon Master. Pour les entrants affectés par la plateforme de sélection de l’université (eMundus) vous recevrez un mail avec votre numéro d’inscription depuis l’adresse courriel. Réinscription administrative (étudiants ayant déjà été inscrits à l’Université Paris-Panthéon-Assas)
Accéder au portail IA WEB Réins Étape 3 : Dépôt des pièces justificatives en ligne
Accéder à l’application PJ WEB Pour finaliser votre dossier : une fois connecté, vous devez déposer les pièces scannées au préalable (pièce d’Identité, diplômes, attestation de CVEC, notification de bourse, photo, etc.). Pour déposer une pièce dans l’application, cliquez sur la croix verte. Conseils pour déposer les pièces dans l’application : Chaque pièce justificative ne doit pas faire plus de 2 Mo. Les pièces doivent être bien cadrées et lisibles pour qu’elles soient acceptées. L’application n’accepte que les documents PDF, JPEG ou JPG. Privilégiez les PDF pour une meilleure lecture et réduire le poids de vos documents (hors photos). L’application n’accepte que les documents JPEG ou JPG pour le dépôt des photos. La photo d’identité doit être bien cadrée et au format photo. Une fois les pièces déposées, n’oubliez pas de cliquer sur les boutons « Confirmer » puis sur « Quitter » et de vérifier que les pièces sont indiquées « Transmise ». Si vous n’avez pas toutes les pièces, vous pouvez revenir à tout moment dans l’application PJ WEB. N’oubliez pas, à chaque fois, de confirmer avant de quitter. Une fois terminé, surveillez bien votre messagerie et le service de dépôt des pièces justificatives en ligne afin de suivre le traitement des pièces par le bureau des inscriptions. Si une pièce est illisible ou non valable, vous recevrez un courriel. Pensez à vérifier la réception éventuelle de ce courriel dans vos spams. NB : Les étudiants ayant été admis à l’Université Panthéon-Assas par la procédure de transfert ou d’équivalence en 2e et 3e année de licence doivent fournir un formulaire de transfert arrivé dument complété et signé par leur université d’origine.
Étape 4 : Carte d’étudiant et certificat de scolarité
La carte d’étudiant ainsi que le certificat de scolarité sont envoyés par voie postale à l’adresse indiquée lors de votre inscription en ligne (étape 2), sous réserve : Que votre inscription soit payée
Que toutes les pièces essentielles de votre dossier aient été déposées et validées
Que vous ne soyez pas « interdit » : après sanction disciplinaire, en situation irrégulière au regard de la bibliothèque universitaire, attente de paiement, impayé, etc. Vous pouvez également télécharger votre certificat de scolarité sur l’application MonDossierWeb. La carte étudiante vous sera délivrée si vous êtes primo-entrant à l’Université Panthéon-Assas. En cas de réinscription, il vous appartient de détacher le sticker en cours du certificat de scolarité, pour l’apposer sur votre carte. Vos codes d’accès à l’ENT sont indiqués sur votre certificat de scolarité. La carte d’étudiant est valable pendant tout le cursus à l’Université Panthéon-Assas et sera demandée pour accéder aux bâtiments (contrôle des entrées) et lors des sessions d’examens. En cas de perte ou destruction de cette carte, une nouvelle pourra vous être délivrée par les services de la scolarité en vous acquittant de la somme de 15€, à régler par carte bancaire directement en scolarité. L’activation du système IZLY pour le paiement des repas Crous se fait sur le site IZLY. L’Université Paris-Panthéon-Assas n’est pas responsable du montant sur votre compte IZLY. Si vous perdez votre carte, faites opposition le plus vite possible afin de bloquer votre compte IZLY. Plus d’informations sur les services accessibles avec la carte d’étudiant
Mon Dossier Web est une application qui permet aux étudiants et étudiantes d’avoir un accès numérique et sécurisé à leur dossier administratif et à l’exhaustivité de leur parcours universitaire. Déployée à l’échelle d’Université Paris Cité, Mon Dossier Web permet à chaque étudiant et étudiante de suivre sa scolarité et d’éditer un certain nombre de documents administratifs : notamment le certificat de scolarité de l’année en cours ou des années antérieures sans avoir à se déplacer ou la quittance de paiement des droits d’inscription. Que trouve-t-on dans Mon Dossier Web ? Composé de six rubriques, le menu simplifié permet à chaque étudiant de : Consulter et modifier* ses données personnelles : état-civil, adresse*, coordonnées téléphonique* et mail*, baccalauréat (type, année d’obtention, mention) Vérifier son statut / ses aménagements d’études : étudiant boursier, étudiant salarié, aménagement étudiant en situation de handicap ou sportif de haut niveau… Visualiser l’intégralité de ses inscriptions à Université Paris Cité Éditer son certificat de scolarité (année en cours et/ou années antérieures) Consulter le calendrier des épreuves (pour les composantes saisissant les dates dans APOGEE) Consulter et extraire (en PDF) son relevé de notes semestriel et/ou annuel (en fonction des pratiques des composantes) Comment accède-t-on à l’application ? Il suffit de se connecter à Mon Dossier Web en renseignant ses identifiants Université Paris Cité. L’ENT est accessible après identification, pour vous identifier cliquez sur "se connecter" dans le bandeau en haut à droite. Tout savoir sur l’ENT (guides, modes d’emploi) Comment obtenir mon identifiant ? Enseignants et administratifs Télécharger la charte pour les bons usages numériques ou la retirer auprès de la Direction des ressources humaines. Pour obtenir votre compte informatique, vous devez consulter l’application suivante : Nous vous recommandons de modifier votre mot de passe initial sur l’application Sesame ci-dessous. Problème de connexion ? Enseignants et administratifs /Inroom Vous avez choisi votre mot de passe en signant la charte informatique. Si vous ne vous en souvenez plus ou qu’il ne fonctionne plus, veuillez consulter le lien : Problème de connexion Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe ou qu’il ne fonctionne plus, veuillez consulter le lien : Gérer mon compte Pour les étudiants de l’Université Paris-Panthéon-Assas, l’accès à l’Environnement Numérique de Travail ainsi que l’application mobile Mon Assas sont des outils indispensables pour faciliter leur parcours universitaire. Voici comment accéder à l’ENT Assas et télécharger l’application Mon Assas. L’ENT Assas vous offre un accès pratique à tous les services et outils numériques proposés par l’université, où que vous soyez et à tout moment. Voici comment y accéder : Rendez-vous sur le lien suivant : ENT de l’Université Paris-Panthéon-Assas Cliquez sur le bouton "se connecter", situé en haut à droite de la page. Entrez votre identifiant, qui correspond à votre adresse e-mail complète, ainsi que votre mot de passe. Cliquez ensuite sur "se connecter" pour accéder à votre espace personnel. Ces opérations vous permettront d’obtenir vos résultats d’examens à Assas. Les résultats obtenus dans vos parcours à Assas sont cumulés sur votre ENT, qui est global à Assas. Trouvez toutes vos notes sur vos ENT Assas Paris, ENT Assas Melun, etc. Identifiant et Mot de Passe Pour les étudiants, l’identifiant est constitué de votre adresse e-mail personnelle, que vous trouverez au dos de votre carte d’étudiant. Elle est généralement au format prenom.nom@etudiants.u-paris2.fr. Si vous avez perdu votre mot de passe ou rencontrez des problèmes de connexion, des solutions sont disponibles sur le site dédié. Télécharger Mon Assas L’application Mon Assas est disponible en téléchargement sur les plateformes iOS et Android : Sur l’App Store (iOS) Sur Google Play (Android) Une fois téléchargé, vous pourrez vous identifier à l’aide de vos identifiants étudiants (adresse e-mail et mot de passe) pour bénéficier de tous les services offerts par l’application. Ainsi, en suivant ces étapes simples, vous pourrez accéder à l’ENT Assas de l’Université Paris-Panthéon-Assas et télécharger l’application Mon Assas pour une expérience universitaire optimisée. Veuillez vous authentifier pour accéder au contenu de la page d’accueil. Modalités et règlements des examens Retrouvez ici l’ensemble des modalités et règlements des examens Pour la licence, les examens se déroulent en deux sessions : La première, qui porte sur la totalité des matières et qui se déroule : en décembre/janvier, pour les enseignements achevés à la fin du 1er semestre ; en avril/mai pour le reste des enseignements du 2nd semestre ; La seconde, aussi appelée rattrapage, qui est organisée au titre des unités d’enseignement non validées à la première session. Pour le master, les masters première année ne sont plus concernés par les rattrapages et ne pourront, par conséquent, plus y prétendre ; Publication des résultats Les résultats seront publiés à partir du 2 juin 2025. Consultation des copies Veuillez remplir le formulaire de consultation de copie et vous présentez aux dates, lieux et horaires pour la consultation de vos copies : L3 et master : du 3 au 7 mars de 8h45 à 10h45 et de 14h30 à 16h30 - Bureau des appariteurs Salle 201 M1, du 3 au 7 mars de 9h à 11h et de 14h30 à 16h30 - Mezzanine 5 L2 et capacité : du 10 au 14 mars de 8h45 à 10h45 et de 14h30 à 16h30 - Bureau des appariteurs Salle 201 Veuillez remplir le formulaire de consultation (1 formulaire par matière) de copie et vous présentez aux dates, lieux et horaires pour la consultation de vos copies : L1 : du lundi 10 mars au vendredi 14 mars Matin : de 9h30 à 11h30 Après-midi : de 14h30 à 16h30 Droit : salle ARIES Éco-gestion et info com : bureau 14 Si vous avez une réclamation concernant votre copie, veuillez contacter votre référent au sein du service de la scolarité. A noter : Les dates des épreuves étant susceptibles d’évoluer et la réception d’une notification le signalant n’étant pas systématique, il est nécessaire de consulter son calendrier personnalisé régulièrement ; À compter de cette année, les masters première année ne sont plus concernés par les rattrapages et ne pourront, par conséquent, plus y prétendre ; En cas de non présentation d’une pièce d’identité, l’accès à votre examen peut vous être refusé ; Publication des résultats Les résultats seront publiés à partir du 2 juin 2025. Consultation des copies Veuillez remplir le formulaire de consultation de copie (1 formulaire par matière) et vous présentez aux dates, lieux et horaires pour la consultation de vos copies et de vous munir du formulaire en version papier et de la photocopie de votre carte d’étudiant. Attention : merci de télécharger le formulaire de consultation de copie correspondant à votre centre d’études (Assas/Vaugirard/Melun). Capacité/L2/L3/M1 : salle 202 du 3 juin au 10 juin 2025 de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45. Télécharger le formulaire de consultation - centre Assas L1: du lundi 10 juin au vendredi 13 juin de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Droit / éco-gestion / info-com : salle aries (1er étage) Télécharger le formulaire de consultation - centre Vaugirard Précisions à venir. Si vous avez une réclamation concernant votre copie, veuillez contacter votre référent au sein du service de la scolarité. Attention, aucune épreuve de rattrapage pour les M1 Cette année, une nouvelle procédure d’inscription aux rattrapages est mise en place. Les étudiants ne sont pas obligés de repasser toutes les matières non validées. Ils ont la possibilité de sélectionner uniquement celles qu’ils souhaitent améliorer ; les notes des autres matières seront conservées. Ce nouveau système doit permettre aux étudiants de cibler leurs efforts et d’augmenter leurs chances de valider leur semestre ou leur année. Les rattrapages des examens sont destinés aux étudiants n’ayant pas validé certaines matières lors des sessions initiales. Trois changements sont à retenir : Inscription obligatoire : aucune exception ne sera accordée après la date de clôture des inscriptions ; Choix des matières : les étudiants ont la possibilité de ne repasser que les matières qu’ils souhaitent améliorer ; Conservation des notes : les notes des matières non sélectionnées pour le rattrapage sont conservées. Conservation des notes de CAC Comment s’inscrire ? L’inscription s’effectuera via un lien envoyé par courriel (le 2 et 3 juin) sur la messagerie étudiante ou via le lien suivant : s’inscrire aux rattrapages. Ensuite, depuis l’espace d’inscription, les étudiants devront sélectionner les matières qu’ils souhaitent repasser puis valider leur inscription avant la date limite. Il sera impératif de respecter ces délais afin de garantir sa participation aux épreuves. Calendrier des rattrapages
Inscription : 3 et 4 juin 2025
Publication du calendrier des épreuves : 10 juin 2025
Examens de rattrapages : du 16 au 27 juin 2025
Règles à respecter
Avant de procéder à l’inscription, il est essentiel de vérifier son éligibilité aux rattrapages. Les étudiants ayant déjà validé leur semestre ne sont pas autorisés à repasser des épreuves. De plus, toute absence à une épreuve pour laquelle un étudiant s’est inscrit, entraînera l’attribution d’une note de 0/20 pour cette matière. Consultation des copies : Veuillez remplir le formulaire de consultation (1 formulaire par matière) de copie et vous présentez aux dates, lieux et horaires pour la consultation de vos copies : Capacité/L2/L3 : les consultations des copies auront lieu du 16 juillet au 22 juillet de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45 en salle 201. Un imprimé par matière est requis. En cas d’impossibilité de vous déplacer, merci de fournir : une procuration signée une photocopie de votre carte d’étudiant (aucune version numérique ne sera acceptée) Centre Vaugirard L1 au centre Vaugirard en salle 1 aux dates suivantes : lundi 21 juillet : 14h30 à 16h30 mardi 22 juillet : 10h à 12h mercredi 23 juillet : 14h30 à 16h30 Télécharger le formulaire de consultation de copie (Vaugirard) La consultation des copies sera organisée les 21 et 22 juillet 2025 après-midi. La prise de rendez-vous se fera par téléphone le matin à partir du 17 juillet au 01 64 79 72 31 ou 01 64 79 72 33. La consultation est limitée à trois copies par étudiant à l’exception des QCM qui ne sont pas consultables. La consultation n’est possible que par l’étudiant et uniquement sur place. Il n’y aura pas de dérogation. Les réclamations ne seront possibles qu’en cas d’erreur matérielle (nombre de points différent du total, erreur de saisie de note, etc…). Merci de bien vouloir vous munir de votre carte d’étudiant ou d’une pièce d’identité. Si vous avez une réclamation concernant votre copie, veuillez contacter votre référent au sein du service de la scolarité. Il n’y a pas de session de rattrapage pour les étudiants en master. Absence aux examens terminaux Si vous souhaitez que votre absence soit indiquée comme justifiée (ABJ) sur votre relevé de notes, vous devez adresser votre justificatif d’absence par mail à votre scolarité, dans les 7 jours ouvrés suivant votre absence à l’examen (la production de l’original peut toujours vous être demandée). Les justificatifs arrivés hors délais seront considérés comme irrecevables. Paris Melun : examens-melun@u-paris2.fr Justificatifs recevables Certificat médical ou d’hospitalisation (bulletin de situation) Certificat de décès conjoint, ascendants (parents) ou descendants (enfants) Certificat médical enfant malade Certificat de naissance En cas d’absence à un examen, cela équivaut à un zéro. Mais ce n’est pas bloquant. Vous pouvez valider votre UE voire votre année par compensation des notes. Dans le cas où vous n’êtes pas admis, vous repasserez à la session de rattrapage les épreuves pour lesquelles vous n’avez pas obtenu la moyenne, uniquement dans les UE non validées. Attention : pour les matières fondamentales, les notes de TD (en contrôle continu) ne sont plus considérées. Absences aux enseignements dispensés par du contrôle continu Concernant les absences aux TD, au vu du règlement des examens : les notes des travaux dirigés étant déterminées en tenant compte de l’assiduité des étudiants, les justificatifs d’absence, s’il y en a, sont à transmettre à votre chargé de TD qui jugera de la prise en compte ou non de celui-ci. Selon la réglementation, les étudiants qui bénéficient d’une dispense d’assiduité ne suivent pas les travaux dirigés rattachés aux enseignements auxquels ils sont inscrits. Quels seront les modalités d’évaluation des connaissances ? Le statut de dispensé d’assiduité ne signifie pas une absence d’examen. Un contrôle des connaissances par semestre est réalisé à chaque session, selon les principes suivants : Enseignements sous la forme de cours magistraux : l’étudiant sera soumis pour toutes les matières de l’année d’études au seul régime de l’examen terminal. Quand le cours magistral est accompagné de travaux dirigés, seule la note de l’examen terminal écrit est considérée. L’étudiant reçoit sa convocation via ses calendriers personnalisés. Enseignements sous la forme de TD uniquement : lorsqu’une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, celle-ci sera attribuée sur la base d’une épreuve de remplacement orale ou pratique réalisée sous contrôle d’un enseignant référent. L’étudiant est convoqué directement par le Service des examens. Comment avoir accès aux supports pédagogiques des TD non suivis ? Des référents pédagogiques par TD sont définis pour chaque étudiant dispensé d’assiduité. Chaque enseignant communiquera à l’étudiant dispensé les programmes d’enseignements et supports pédagogiques de cours. Le Service de scolarité transmet à l’étudiant inscrit sous ce régime la liste de ses référents pédagogiques. Télécharger la note d’informations Les inscriptions aux concours de l’université sont désormais ouvertes. Les épreuves auront lieu le jeudi 24 avril 2025 de 10h 16h dans le grand amphithéâtre du centre Assas. La période d’inscription aux épreuves s’étend du lundi 3 février au lundi 31 mars 2025. Passée cette date, aucune inscription ne sera prise en compte. Attention : Vous pouvez vous inscrire uniquement dans votre année d’étude et pour une seule épreuve. Vous ne recevrez pas d’accusé d’inscription. Pour toute modification d’inscription (dans le délai imparti des inscriptions), contacter le service des examens. Le concours de l’université en une épreuve écrite de six heures. Les étudiants choisissent une matière parmi celles proposées dans leur filière et leur niveau d’études. À l’issue des concours, des lauréats peuvent être désignés. Ces lauréats perçoivent une dotation selon le prix (ou la mention) attribué(e) : 1er prix : 1 500 euros ; 2e prix : 1 200 euros ; 1re mention : 1 000 euros ; 2e mention : 800 euros ; Prix au meilleur étudiant de 2e année de capacité : 1 300 euros. Lorsqu’un procès verbal de tentative de fraude est établi lors d’un examen, ce dernier est transmis au Service des affaires générales de l’université – section disciplinaire. La section disciplinaire examine différents cas de fraude, de falsification, etc. et prononce les sanctions disciplinaires. Informations complémentaires consultables sur la page dédiée. Paris-Panthéon-Assas Université met à votre disposition une plateforme de candidature simplifiée pour vous inscrire à l’ensemble de nos formations. Consultez l’offre de formation Les candidatures en Master 1 se font à partir de cette année sur la plateforme nationale Mon Master. Pour les étudiants qui ne seraient pas éligibles à cette plateforme, vous devez effectuer votre candidature sur la plateforme de candidature de Paris-Panthéon-Assas Université, après avoir vérifié sur la plateforme Mon Master votre éligibilité. Les campagnes de candidature pour les formations de Paris-Panthéon-Assas Université ont lieu à des périodes précises : vous retrouverez ici les dates et heures limites de dépôt de candidature pour chaque formation. Pour valider votre candidature, vous devez fournir plusieurs informations et préparer des pièces justificatives telles que des pièces obligatoires (copie de la pièce d’identité, adresse, relevé de notes, etc.) et d’autres pièces facultatives. Si nécessaire, vous pourrez procéder au paiement en ligne de votre inscription depuis cette plateforme sécurisée. NB : les frais de dossier ne concernent pas toutes les formations. Tous les candidats acceptés recevront un courriel des services de scolarité dans les meilleurs délais. Merci de votre patience. Avant de déposer votre dossier, veuillez consulter les étapes et le calendrier de candidature. Connectez-vous avec votre compte assas-universite.fr ou assas-universite.org Connectez-vous avec votre compte u-paris2.fr ou étudiants-u-paris2.fr